



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} septembre 2023
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Quatre-vingt-unième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions communes intéressant le Comité et la Commission :

**Bilan mondial des activités relatives aux forêts menées
à l'échelle internationale**

Quarante-deuxième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

Initiatives et processus mondiaux et régionaux relatifs aux forêts

Note du secrétariat

Résumé

À la session commune de 2023 des bureaux du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts (CEF), il a été demandé au secrétariat d'établir un tableau descriptif des initiatives relatives aux forêts lancées à l'échelle internationale, tableau qui figure dans le présent document.

Les rôles et fonctions du Comité et de la CEF n'y sont pas analysés.

Les délégations sont invitées à examiner les incidences de ces initiatives sur les travaux du Comité et de la Commission et les mesures susceptibles d'être prises pour y donner suite.



I. Politiques et gouvernance internationales dans le domaine des forêts

1. Les forêts jouent un rôle clef dans les écosystèmes de la planète et font l'objet de politiques et d'efforts de gouvernance au niveau international. Les politiques forestières internationales ont vu le jour dans un contexte historique marqué par l'intensification de la mondialisation du commerce, les mouvements écologistes et l'inquiétude de la communauté scientifique quant à la gestion durable des forêts, à la diminution de leur superficie et à leur dégradation. Elles reposent sur différents mécanismes tels que des accords multilatéraux juridiquement contraignants relatifs à l'environnement, dont la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), des accords commerciaux (l'Accord international sur les bois tropicaux, par exemple), des déclarations, des initiatives gouvernementales, des engagements volontaires et des dispositifs de responsabilité sociale des entreprises et de certification mis en place à l'initiative du secteur privé. De telles politiques tiennent compte des préoccupations environnementales, s'attachent à promouvoir une gestion durable des forêts et contribuent aux objectifs plus généraux de croissance économique, de protection de l'environnement et d'égalité sociale.

2. Les forêts reçoivent davantage d'attention dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques menée en application de la CCNUCC, notamment grâce aux initiatives de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+), qui visent à atténuer les pertes forestières dans les pays en développement. Des accords juridiquement non contraignants sur le commerce international des produits forestiers (notamment l'accord FLEGT sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux) et des documents tels que la Déclaration de New York sur les forêts et la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres mettent en évidence la nécessité d'agir de façon intégrée pour remédier aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la biodiversité dans les forêts.

3. Les forêts tiennent aussi une grande place dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs objectifs du Programme 2030 sont directement liés aux forêts, notamment les objectifs 11 (Villes et communautés durables), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et 15 (Vie terrestre).

A. Vue d'ensemble des processus internationaux en matière de politique forestière

4. Les instruments internationaux constituent un mode de gouvernance internationale des forêts mettant l'accent sur différents aspects : la CDB porte sur la conservation de la biodiversité et la promotion de son utilisation durable, la CCNUCC – première convention mondiale sur l'environnement consacrée aux changements climatiques – prévoit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et l'Accord international sur les bois tropicaux sert de cadre de coopération entre les producteurs de bois tropicaux et les consommateurs. Les initiatives REDD+ menées au titre de la CCNUCC ont pour but d'inciter à conserver et à gérer durablement les forêts afin de réduire les émissions de carbone. Les trois accords susmentionnés reconnaissent l'importance des forêts dans la réalisation de leurs objectifs.

5. Parmi les autres instruments, il convient de mentionner l'arrangement international sur les forêts¹, issu du Sommet de Rio, qui comprend la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (les

¹ L'arrangement international sur les forêts est constitué de cinq éléments : le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et ses pays membres, le secrétariat du FNUF, le Partenariat de collaboration sur les forêts, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et le Fonds d'affectation spéciale du FNUF.

principes forestiers), et le chapitre 11 d'Action 21, intitulé « Lutte contre le déboisement ». En adoptant les principes forestiers, les pays se sont accordés pour la première fois sur une définition commune de la gestion durable des forêts, tandis que le chapitre 11 d'Action 21 contient un plan d'action des Nations Unies à caractère non obligatoire en faveur du développement durable. L'arrangement international sur les forêts établit les principes directeurs et le cadre de la coopération internationale sur les forêts. Créé en 2000 par le Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) fait office de principal mécanisme d'exécution et de coordination de l'arrangement.

6. La Déclaration de New York sur les forêts, publiée à la suite du Sommet sur le climat qui s'est tenu à New York en 2014, est un instrument juridiquement non contraignant dont les signataires se sont engagés à réduire de moitié le taux de déforestation pour 2020 et à y mettre un terme avant fin 2030. Elle a été suivie d'une Déclaration sur les forêts et l'utilisation des terres (Déclaration de Glasgow), publiée en 2021 à l'occasion de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC. Les deux déclarations visent à enrayer et faire cesser la déforestation à l'horizon 2030 et à amorcer la transition vers une utilisation durable des terres. La mobilisation de fonds pour les forêts a considérablement progressé avec la publication, parallèlement à la Déclaration de Glasgow, d'une annonce de contributions au financement en faveur des forêts à l'échelle mondiale qui vise à soutenir les mesures prises pour restaurer les terres dégradées, maîtriser les feux de végétation et défendre les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Reste à savoir si la Déclaration portera ses fruits.

7. Les pays ont également adopté, en 2017, le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts pour la période 2020-2030. Il comprend six objectifs mondiaux non contraignants relatifs aux forêts et 26 cibles correspondantes à atteindre d'ici à 2030.

8. Les processus relatifs aux critères et aux indicateurs de gestion durable des forêts, s'inscrivant notamment dans le cadre de Forest Europe et du Processus de Montréal, sont des dispositifs internationaux conçus aux fins de l'évaluation et du suivi de la gestion durable des forêts. Il s'agit d'approches structurées dont les pays peuvent se servir pour élaborer et appliquer des pratiques de gestion durable et qui facilitent la coopération et l'échange d'informations au plan international.

9. Il convient en outre de mentionner le Défi de Bonn, action mondiale visant à restaurer des terres dégradées et déboisées pour 2020 et 2030, la Tropical Forest Alliance, qui rassemble gouvernements, entreprises, organisations non gouvernementales et communautés autochtones autour de l'objectif de réduire le déboisement lié aux produits de base en milieu tropical, et le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), réseau mondial qui s'efforce de restaurer les forêts disparues et dégradées et les paysages environnants.

10. Récemment, la préservation des forêts ombrophiles a été le thème central du One Forest Summit qui s'est tenu à Libreville (Gabon), les 1^{er} et 2 mars 2023. Le sommet a débouché sur l'établissement du plan de Libreville, qui repose sur deux piliers : 1) la création d'un fonds de 100 millions d'euros visant à financer des « certificats biodiversité » pour les pays qui préservent leurs forêts et leurs réserves de biodiversité ; 2) la création de 10 millions d'emplois dans des branches liées à la gestion durable des forêts et aux chaînes de valeur qui bénéficient aux communautés locales et autochtones. Il convient aussi de mentionner le Sommet pour un nouveau Pacte financier mondial, qui s'est tenu les 22 et 23 juin 2023 à Paris et a été l'occasion de préconiser une réforme du système financier international en réponse aux problèmes actuels.

11. D'autres initiatives internationales sont conduites par les secteurs public et privé, en particulier dans le domaine de la certification forestière. Celle-ci consiste à fournir des incitations commerciales en faveur de la gestion durable des forêts en fixant des normes de gestion responsable et en attribuant un label vert aux producteurs qui s'y conforment. Il existe deux grands systèmes de certification concurrents : le Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), créés par des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et par le secteur forestier et des propriétaires de forêts, respectivement.

12. De même, des efforts ont été engagés en ce qui concerne la légalité du commerce international du bois pour empêcher le bois et les produits dérivés du bois issus de l'exploitation illégale des forêts de pénétrer sur le marché. L'initiative FLEGT de l'Union européenne², par exemple, qui opère en interaction avec les réglementations publiques relatives au bois légal et des dispositifs privés de vérification de la licéité et de certification de la durabilité, représente un régime mondial de garantie de l'origine légale du bois.

B. Vue d'ensemble des instruments existants au niveau paneuropéen, y compris dans l'Union européenne

13. Plusieurs initiatives et accords influent sur la gouvernance forestière à l'échelle paneuropéenne :

a) La Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (Forest Europe), processus politique facultatif faisant intervenir 46 États membres, y compris l'Union européenne, pour promouvoir la gestion durable des forêts. Forest Europe a défini des critères et des indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts et sert de cadre à l'examen des questions liées aux forêts ;

b) La Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP), instrument de mise en œuvre de la CDB en Europe qui encourage la conservation de la biodiversité et la diversité des paysages ;

c) La Convention de Berne, adoptée en 1982, qui porte sur la conservation de la faune et de la flore sauvages en Europe ainsi que de leurs habitats, notamment les forêts ;

d) La Convention européenne du paysage, qui est partiellement consacrée aux forêts et met l'accent sur la protection et la gestion des paysages ;

e) La Convention alpine et la Convention des Carpates, accords sous-régionaux assortis de protocoles sur les forêts qui sont contraignants pour plusieurs pays dans les régions montagneuses concernées ;

f) La Convention sur l'Institut européen des forêts, accord international disposant d'un secrétariat qui se consacre à un large éventail de domaines de recherche ayant trait aux forêts ; elle a été établie par des pays européens et compte 30 États membres.

1. Gouvernance forestière dans l'Union européenne

14. L'Union européenne (UE) étant dépourvue de politique forestière commune, la gouvernance des forêts relève de ses États membres.

15. Différents instruments de l'UE intéressent les forêts, parmi lesquels : a) la stratégie de l'UE pour les forêts, document d'application volontaire et d'importance stratégique pour l'action de l'UE dans le domaine des forêts ; b) le règlement Bois de l'UE, qui découle du plan d'action FLEGT³ ; c) le règlement déforestation de l'UE pour des produits n'entraînant pas de déforestation, qui vise à réduire la contribution de l'Union à la déforestation et la dégradation des forêts⁴ ; d) le pacte vert pour l'Europe, qui prévoit des engagements en faveur de la lutte contre les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation de l'environnement, les forêts jouant à cet égard un rôle capital ; e) la politique agricole commune (PAC) et les programmes nationaux de développement rural ; f) la taxonomie européenne des activités durables.

16. D'autres domaines d'activité de l'UE touchent aussi les forêts : la législation relative à la biodiversité et à la conservation, en particulier la directive Oiseaux, la directive Habitats

² L'initiative FLEGT de l'Union européenne repose sur un accord de partenariat volontaire (APV) avec des pays exportateurs de bois qui devient juridiquement contraignant une fois signé.

³ Le règlement s'applique aux importations provenant de pays extérieurs à l'UE, à l'exception de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein.

⁴ Le règlement Bois de l'UE, qui régule actuellement le commerce des produits dérivés du bois afin que ceux qui sont d'origine illégale n'entrent pas dans l'UE, sera remplacé par le règlement déforestation une fois que ses dispositions seront entrées en vigueur.

et le programme LIFE, ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la loi européenne sur le climat, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), la directive relative aux énergies renouvelables (REDIII)⁵, qui fait l'objet d'un accord provisoire, et le règlement sur la restauration de la nature.

2. Gouvernance forestière en Amérique du Nord (États-Unis d'Amérique et Canada)

17. Les États-Unis d'Amérique et le Canada se sont dotés de plusieurs instruments qui intéressent l'utilisation et la gestion durables des forêts.

18. Pour les États-Unis d'Amérique, il s'agit notamment des instruments suivants : a) la loi sur la gestion des forêts nationales ; b) la loi sur les espèces menacées ; c) la loi sur la qualité de l'eau ; d) l'initiative pour des forêts saines, qui vise à réduire les risques d'incendie et à rétablir la santé des forêts ; e) le programme sur le patrimoine forestier ; f) la loi Lacey, qui vise à lutter contre l'abattage et les échanges illégaux en interdisant le commerce de végétaux illégalement récoltés et de produits qui en sont dérivés.

19. Dans le cas du Canada, il convient de mentionner : a) les terres de la Couronne, comprenant les terres boisées détenues par les gouvernements fédéral et provinciaux, et les politiques applicables à ces terres qui concernent la gestion durable des forêts ; b) l'accord sur la forêt boréale canadienne, initiative volontaire associant le secteur forestier et des groupes de protection de l'environnement qui vise à promouvoir des pratiques forestières durables dans la forêt boréale ; c) la loi sur les espèces en péril ; d) la loi canadienne sur la protection de l'environnement ; e) la loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

3. Gouvernance forestière en Fédération de Russie

20. La Fédération de Russie dispose de plusieurs moyens d'action qui jouent un rôle important dans la gestion, la conservation et l'utilisation durable des forêts, notamment : a) le Code forestier de la Fédération de Russie, qui régit la gestion, la protection et l'utilisation des forêts ; b) les plans de gestion des forêts domaniales, qui orientent la gestion durable des forêts, notamment l'extraction de bois, la conservation de la biodiversité et la prévention des feux de végétation.

4. Nouvelles tendances observées dans le secteur forestier

21. Les nouvelles tendances observées dans le secteur forestier paneuropéen englobent diverses activités qui font apparaître l'évolution des perspectives en matière de gestion durable des forêts. On peut citer, notamment : a) le One Forest Summit et le plan de Libreville ; b) les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) qui se rapportent aux forêts, en particulier l'évaluation des interdépendances et l'évaluation des valeurs ; c) le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui vient d'être adopté, et notamment les activités du groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs connexes et le dispositif innovant du Fonds pour l'environnement mondial destiné à financer l'application du Cadre ; d) la tenue prochaine de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et la publication du septième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO7).

II. Questions à examiner

22. La Commission et le Comité jugeront peut-être souhaitable, dans le cadre de leurs mandats existants, de demander :

- a) Un suivi des activités et des processus en cours et prévus liés aux forêts ;
- b) Une analyse des incidences des nouveaux processus et activités sur les travaux du Comité et de la Commission.

⁵ Le Conseil européen et le Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire visant à porter la part de l'énergie renouvelable dans la consommation énergétique de l'UE à 42,5 % d'ici à 2030.

Annexe I

1. Activités, initiatives et processus internationaux et régionaux relatifs aux forêts

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
1. Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF)	<ul style="list-style-type: none"> • Le CIFOR et le CIRAF ont fusionné en 2019. • Le CIRAF est un institut international qui mène des recherches dans le domaine de l'agroforesterie. Il est spécialisé dans la gestion durable, la protection et la réglementation des forêts tropicales ombrophiles et des réserves naturelles. • Le CIFOR mène des recherches sur les difficultés associées à la gestion des forêts et des paysages. • Le CIFOR est un centre de recherche de l'Organisation du Système CGIAR, dont il pilote le programme de recherche sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie, et dirige le Forum mondial sur les paysages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cinquième Congrès international sur les forêts plantées : 7-10 novembre 2023, Nairobi (Kenya). • Sixième Congrès mondial d'agroforesterie : à confirmer.
a) Forum mondial sur les paysages	<ul style="list-style-type: none"> • Forum multipartite qui facilite la participation aux démarches paysagères. • Plateforme fondée sur les connaissances en matière d'utilisation intégrée des terres, mettant l'accent sur la réalisation des objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur le climat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de leadership en matière de paysage 2023 : 9 et 10 octobre 2023, Nairobi (Kenya). • Conférence hybride du Forum mondial sur les paysages 2023 : Une nouvelle vision pour la planète : 11 et 12 octobre 2023, Nairobi (Kenya).
2. Convention sur la protection des Alpes (Convention alpine)	<ul style="list-style-type: none"> • Traité sous-régional signé par huit pays alpins et l'UE. • Elle a pour objectif de protéger le milieu naturel alpin et d'en promouvoir le développement. • Elle comprend une convention-cadre, plusieurs protocoles d'application et des déclarations. • Elle fixe des mesures visant à favoriser le développement durable de la région alpine et encourage la coopération entre les pays alpins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence EUSALP (Stratégie de l'UE pour la région alpine) sur la mise en place d'une mobilité décarbonée : 31 août et 1^{er} septembre 2023, Tessin (Suisse). • Réunion du Comité consultatif sur le climat alpin : 17 octobre (en ligne). • Réunion annuelle des villages d'alpinisme : 6-8 octobre 2023 (Villgratental, Autriche). • Forum annuel EUSALP 2023 : 18 et 19 octobre (Bad Ragaz, Suisse).

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
3. Convention sur la diversité biologique (CDB)	<ul style="list-style-type: none"> Ses protocoles prévoient des mesures concrètes dans 10 domaines thématiques (par exemple les forêts de montagne et l'énergie). Créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/201 et ouverte à la signature à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Accord multilatéral visant à préserver la diversité biologique, à utiliser rationnellement les éléments qui la composent et à assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Elle est assortie de deux accords supplémentaires : le Protocole de Cartagena et le Protocole de Nagoya. 	<ul style="list-style-type: none"> Seizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique : à confirmer, 2024 (Türkiye). Vingt-cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques : 16-20 octobre 2023, Nairobi (Kenya). Vingt-sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques : 13-17 mai 2024.
a) Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	<ul style="list-style-type: none"> Organe intergouvernemental indépendant créé par les États pour renforcer l'interface science-politique touchant la biodiversité et les services écosystémiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être humain à long terme et le développement durable. Ses activités peuvent être réparties en quatre catégories complémentaires : évaluations, aide à l'élaboration des politiques, renforcement des capacités et des connaissances, et communication et participation. L'IPBES n'est pas un organisme des Nations Unies, mais le PNUE lui fournit des services de secrétariat. 	<ul style="list-style-type: none"> Dixième réunion plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : 28 août-2 septembre 2023, Bonn (Allemagne).
b) Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	<ul style="list-style-type: none"> Cadre mondial juridiquement non contraignant adopté à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Il prévoit quatre objectifs mondiaux et 23 cibles et succède au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (y compris les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique). 	<ul style="list-style-type: none"> Forum international organisé avec le concours de l'Initiative de restauration des écosystèmes forestiers : atelier sur la planification et les besoins de renforcement des capacités en matière de restauration des écosystèmes aux fins de l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : 12 septembre 2023 (en ligne). Dialogue international avec les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que d'autres parties intéressées sur l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
4. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	<ul style="list-style-type: none"> • Accord multilatéral visant à protéger les espèces végétales et animales menacées d'extinction des dangers liés au commerce international. • Elle fournit un cadre juridique pour la réglementation du commerce international des espèces visées. • Elle régleme le commerce international de près de 800 espèces d'arbres ainsi que d'autres espèces de la faune et de la flore des écosystèmes forestiers. • Décisions 19.32 à 19.34 sur la CITES et les forêts. 	<p>Montréal et du Plan d'action pour l'égalité des sexes : 9 et 10 novembre 2023, Genève (Suisse).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soixante-dix-septième réunion du Comité permanent : 6-10 novembre, Genève (Suisse). • Vingtième session de la Conférence des Parties : à confirmer, 2025.
5. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)	<ul style="list-style-type: none"> • Accord multilatéral régional relatif à la protection de la nature portant sur la majeure partie du patrimoine naturel du continent européen et ainsi que sur celui de certains pays africains. • Créé dans le cadre de la Convention, le Réseau Émeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation mène ses activités en parallèle avec le programme Natura 2000 de l'UE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Deuxième réunion de 2023 du Bureau : 12 et 13 septembre 2023, Strasbourg (France). • Quarante-troisième réunion du Comité permanent : 28 novembre-1^{er} décembre 2023, Strasbourg (France).
6. Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn)	<ul style="list-style-type: none"> • Accord multilatéral sur la conservation des espèces migratrices dans leurs aires de répartition. Il a été signé sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement et porte sur la conservation de la vie sauvage et des habitats à l'échelle mondiale. • Elle est l'unique convention mondiale spécialement consacrée à la conservation des espèces migratrices, de leurs habitats et des itinéraires de migration. • Les espèces migratrices menacées d'extinction sont répertoriées à l'annexe I de la Convention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage : 23-28 octobre 2023, Samarcande (Ouzbékistan).

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
7. Convention sur les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau est un accord multilatéral sur la conservation et l'exploitation durable des sites Ramsar (zones humides). La Convention a pour objet la conservation et l'exploitation rationnelle de toutes les zones humides au moyen d'actions locales et nationales et de la coopération internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> Soixante-deuxième réunion du Comité permanent : 4-8 septembre 2023 (Gland, Suisse). Quinzième session de la Conférence des Parties contractantes : à confirmer, 2025 (Zimbabwe).
8. Agence européenne pour l'environnement (AEE)	<ul style="list-style-type: none"> Organisme de l'UE qui diffuse des informations indépendantes sur l'environnement. L'AEE compte des pays extérieurs à l'UE parmi ses membres. Son objectif est d'aider les acteurs qui élaborent, appliquent et évaluent la politique environnementale et d'informer le grand public. L'AEE héberge le Système d'information sur les forêts pour l'Europe (FISE). 	Sans objet.
1 a) Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET)	<ul style="list-style-type: none"> Réseau de partenariat entre l'AEE et ses 38 pays membres et coopérants. L'AEE et le réseau EIONET rassemblent et génèrent des données, des connaissances et des avis destinés aux décideurs au sujet de l'environnement en Europe. 	<ul style="list-style-type: none"> Atelier du réseau EIONET sur l'économie circulaire et l'utilisation des ressources : 27 et 28 septembre, Copenhague (Danemark). Réunion des correspondants nationaux du réseau EIONET : 10 et 11 octobre, Copenhague (Danemark). Quatre-vingt-sixième réunion du Comité scientifique : 24 et 25 octobre, Copenhague (Danemark).
9. Institut européen des forêts	<ul style="list-style-type: none"> Organisation internationale créée par les pays européens. L'Institut mène des recherches et fournit un appui à l'élaboration des politiques sur les questions liées aux forêts. Il diffuse des connaissances sur les forêts dans le cadre de trois programmes interdisciplinaires interconnectés consacrés à la bioéconomie, à la résilience et à la gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> Forum scientifique européen sur la bioéconomie 2023 : 6-8 septembre 2023, Vienne (Autriche). Conférence annuelle de l'Institut européen des forêts : 20-23 septembre 2023, Novi Sad (Serbie).
a) International Partnerships Facility	<ul style="list-style-type: none"> Centre mondial de connaissances et de compétences qui appuie l'élaboration de politiques et les réformes de la gouvernance en ce qui concerne les forêts. 	

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
b) Fonds d'affectation spéciale multidonateur du réseau Integrate (réseau Integrate)	<ul style="list-style-type: none"> • Il conceptualise et met à l'essai des outils et des méthodes et appuie l'élaboration et l'exécution de modèles de partenariat et d'instruments juridiquement contraignants relatifs à l'utilisation durable des forêts et des terres ainsi qu'à la production et au commerce de produits de base. • Il aide toute une série d'acteurs à renforcer et à mettre en œuvre des cadres juridiques et des politiques dans les pays producteurs. • Le réseau Integrate est une alliance de représentants de différents pays européens gérée par l'Institut européen des forêts qui promeut la prise en compte de la conservation de la nature dans la gestion durable des forêts au niveau décisionnel, dans la pratique et dans la recherche. • Il encourage également la mise en commun, entre ses membres, de pratiques de gestion efficaces et de données d'expérience sur l'application de méthodes de gestion forestière intégrée et la formation et la communication en la matière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Huitième réunion annuelle du réseau européen Integrate : 4-6 octobre 2023 (Luxembourg).
10. Union européenne (UE)	<ul style="list-style-type: none"> • Union politique et économique composée de 27 États membres. • Elle représente un marché intérieur unique fondé sur des cadres juridiques et des dispositions législatives harmonisés qui s'appliquent dans tous les États membres. • Le Traité sur l'Union européenne et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne constituent le fondement du droit communautaire en définissant les principes généraux inhérents à la mission de l'UE et à la gouvernance de ses institutions (Commission européenne, Parlement et Conseil, notamment). 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir le calendrier des réunions du Conseil de l'Union européenne : https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/calendar/. • Voir le calendrier des réunions du Parlement européen : https://www.europarl.europa.eu/plenary/fr/meetings-search.html.

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
a) Directions générales de la Commission européenne (AGRI, CLIMA, ENER, ENV, GROW)	<ul style="list-style-type: none"> • Services de la Commission européenne responsables de différents domaines d'action. • Au sein de la Commission européenne, les directions générales sont l'équivalent des ministères nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine du CCR sur les indicateurs composites et les tableaux de bord : 26-29 septembre 2023 (en ligne). • Réunion du projet La science rencontre les régions : 27 et 28 septembre 2023, Bruxelles (Belgique). • Atelier EuroGEO 2023 : 2 et 3 octobre, Bolzano (Italie). • Conférence 2023 sur les données spatiales massives (Big Data from Space) (BiDS) : 6-9 novembre 2023, Vienne (Autriche). • Conférence internationale sur les investissements durables à impact : 30 novembre et 1^{er} décembre 2023 (en ligne).
b) Centre commun de recherche (CCR)	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la Commission européenne chargé de la science et de la connaissance. Il emploie des chercheurs dont les travaux servent à formuler des avis scientifiques indépendants et fournir un appui à l'élaboration des politiques de l'Union européenne. • Il comprend une section spécialement consacrée aux forêts (JRC-FOREST) qui s'occupe de l'appui à l'élaboration des politiques liées aux forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine du CCR sur les indicateurs composites et les tableaux de bord : 26-29 septembre 2023 (en ligne). • Réunion du projet La science rencontre les régions : 27 et 28 septembre 2023, Bruxelles (Belgique). • Atelier EuroGEO 2023 : 2 et 3 octobre, Bolzano (Italie). • Conférence 2023 sur les données spatiales massives (Big Data from Space) (BiDS) : 6-9 novembre 2023, Vienne (Autriche). • Conférence internationale sur les investissements durables à impact : 30 novembre et 1^{er} décembre 2023 (en ligne).
c) Eurostat	<ul style="list-style-type: none"> • Office statistique de l'Union européenne. • Il fournit des informations statistiques aux institutions de l'UE et promeut l'harmonisation des méthodes statistiques entre les États membres. • Il produit des statistiques sur la sylviculture et l'exploitation forestière dans l'UE. 	Sans objet.
d) Comité permanent forestier	<ul style="list-style-type: none"> • Il aide la Commission européenne à élaborer des propositions de loi et des initiatives stratégiques, se coordonne avec les États membres de l'UE (par exemple grâce à des échanges de vues), et met des compétences spécialisées à la disposition de la Commission en vue de l'exécution des mesures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité permanent forestier : à confirmer, 2024 (en ligne).

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
e) Groupe « forêts »	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe s'occupe des processus internationaux concernant les forêts et de dossiers internes à l'UE ; il est composé de représentants et d'experts travaillant dans des domaines connexes. Il participe pour l'essentiel aux discussions des instances et processus internationaux relatifs aux forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du Groupe « forêts » : 22 septembre 2023, Bruxelles (Belgique).
f) Groupe de dialogue civil sur la foresterie et le liège	<ul style="list-style-type: none"> Lieu d'échange régulier d'informations entre les parties prenantes actives dans la foresterie ou menant des activités connexes au niveau européen. Les groupes de dialogue civil sont principalement chargés de maintenir des échanges réguliers sur toutes les questions relatives à la politique agricole commune, notamment son application et les nouvelles mesures. 	<ul style="list-style-type: none"> Quatrième réunion du groupe de dialogue civil sur la foresterie et le liège : à confirmer.
g) Groupe d'experts sur l'industrie forestière et les questions sectorielles connexes	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de représentants de l'industrie forestière, des autorités compétentes des États membres et de groupements disposant d'informations pertinentes. Principal organe de coopération entre les industries forestières et la Commission, il formule des avis juridiques, économiques et techniques sur différentes questions. 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du groupe d'experts sur l'industrie forestière et les questions sectorielles connexes : à confirmer, 2024 (en ligne).
h) Plateforme multipartite sur la protection et la restauration des forêts dans le monde, y compris le règlement Bois et le règlement FLEGT de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> Forum de discussion et de consultation établi à la suite de la publication de la communication sur l'action menée par l'UE pour protéger les forêts dans le monde ; il est chargé de fournir des avis et une assistance à la Commission dans le cadre de l'élaboration de propositions de lois et de mesures dans ce domaine. La plateforme doit permettre aux États membres, aux parties prenantes et à la Commission de coopérer pour garantir le respect du règlement Bois de l'UE et aider la Commission à veiller à ce que les règlements Bois et FLEGT soient appliqués de manière uniforme dans toute l'Union. 	<ul style="list-style-type: none"> Dix-huitième réunion de la Plateforme multipartite sur la protection et la restauration des forêts dans le monde (règlement Bois – règlement FLEGT) – États membres uniquement : 28 septembre 2023 (en ligne).

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
11. Plateforme européenne sur la politique relative au bois (woodPoP)	<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme instaurée par la Finlande et l’Autriche pour favoriser le dialogue sur les politiques relatives au bois. • Elle facilite la coopération entre les services publics, la société civile et le monde de la recherche aux fins de l’élaboration de mesures favorisant la consommation et la production durables des produits dérivés du bois. 	Sans objet.
12. Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO)	<ul style="list-style-type: none"> • Institution spécialisée des Nations Unies qui s’occupe de tous les aspects de la foresterie et fournit un appui aussi bien décisionnel que technique aux pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quarante-troisième session de la Commission européenne d’agriculture : 26-28 septembre 2023, Budapest (Hongrie). • Colloque international sur les sols et l’eau : 2-5 octobre 2023, Rome (Italie). • Dixième session de l’Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture : 20-24 novembre 2023, Rome (Italie). • Vingt-sixième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient : 10-13 septembre 2023 (Jordanie). • Troisième session du Groupe de travail du Comité des forêts sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides : 13 et 14 septembre 2023 (Jordanie). • Trente-deuxième session de la Commission des forêts pour l’Amérique du Nord : 25-27 septembre 2023, Fredericton (Canada). • Vingt-septième session du Comité des forêts : 22-26 juillet 2024. • Quarante-deuxième session de la Commission européenne des forêts et quatre-vingt-unième session du Comité des forêts et de l’industrie forestière de la CEE : 20-24 novembre 2023 (Saint-Marin).
a) Comité des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Organe directeur de la FAO chargé des forêts. • En tant que comité technique mondial, le Comité des forêts réunit des responsables des services chargés des forêts et d’autres hauts représentants des pouvoirs publics et examine les nouvelles questions stratégiques et techniques, cherche des solutions et conseille la FAO et d’autres acteurs au sujet des mesures à prendre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vingt-sixième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient : 10-13 septembre 2023 (Jordanie). • Troisième session du Groupe de travail du Comité des forêts sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides : 13 et 14 septembre 2023 (Jordanie). • Trente-deuxième session de la Commission des forêts pour l’Amérique du Nord : 25-27 septembre 2023, Fredericton (Canada). • Vingt-septième session du Comité des forêts : 22-26 juillet 2024.
b) Commission européenne des forêts (CEF)	<ul style="list-style-type: none"> • Commission régionale des forêts créée par la FAO. • Elle est l’une des six commissions régionales des forêts, organes consacrés aux politiques et aux aspects techniques où les pays examinent des questions relatives aux forêts et trouvent des solutions à l’échelle régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quarante-deuxième session de la Commission européenne des forêts et quatre-vingt-unième session du Comité des forêts et de l’industrie forestière de la CEE : 20-24 novembre 2023 (Saint-Marin).
13. Partenariat de dirigeants pour les forêts et le climat (FCLP)	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat entre des gouvernements déterminés à intensifier et à maintenir l’impulsion politique en faveur des forêts, de l’utilisation des terres et du climat au plus haut niveau. 	Sans objet.

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
14. Dialogue sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base (FACT)	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'attache à trouver des solutions propres à réduire les pertes forestières, à favoriser la restauration et à faire progresser le développement durable. • Le partenariat œuvre dans six domaines d'action volontaires au titre desquels gouvernements et partenaires peuvent agir ou annoncer des contributions. • Le dialogue FACT, assorti d'un plan d'action, a été lancé à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Glasgow. Il s'inscrit dans un ensemble plus large d'annonces faites à la session au sujet des forêts et de la durabilité, dont la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. • Le dialogue, auquel participent 30 des principaux pays producteurs et consommateurs de produits de base agricoles commercialisés à l'échelle internationale, porte sur la protection des forêts et d'autres écosystèmes. Il vise aussi à promouvoir le commerce et le développement durables ainsi qu'à attirer l'attention sur la crise du climat et de la biodiversité. • Le plan d'action FACT englobe quatre domaines thématiques : appui aux petits exploitants, traçabilité et transparence, recherche-développement et innovation, commerce et marchés. 	Sans objet.
15. Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates (Convention des Carpates)	<ul style="list-style-type: none"> • Traité sous-régional signé par sept pays traversés par les Carpates. Il vise à promouvoir le développement durable et la protection de la région des Carpates. • La Convention fournit un cadre pour la coopération transnationale et l'intégration multisectorielle des politiques. • À l'article 7 de la Convention, les Parties sont invitées à appuyer le recours aux instruments et programmes de gestion forestière conformément aux principes de gestion durable qui y sont énoncés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Carpates : 11-14 octobre 2023, Belgrade (Serbie). • Dixième réunion du Groupe de travail sur la gestion durable des forêts : à confirmer.

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
16. Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	<ul style="list-style-type: none"> Fonds multilatéral pour l'environnement qui accorde des subventions et des financements mixtes à des projets relatifs à la biodiversité, aux changements climatiques, aux eaux internationales, à la dégradation des terres, aux polluants organiques persistants, au mercure, à la gestion durable des forêts, à la sécurité alimentaire et aux villes durables dans les pays en développement. Il est le mécanisme financier de cinq accords multilatéraux relatifs à l'environnement : la Convention de Minamata sur le mercure, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la CDB, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre sur les changements climatiques. Le FEM est le principal bailleur de fonds public des projets destinés à améliorer l'environnement mondial. Il appuie aussi des activités en rapport avec les forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> Septième Assemblée du FEM : 22-26 août 2023, Vancouver (Canada). Soixante-cinquième réunion du Conseil du FEM : 18-22 décembre 2023 (en ligne).
17. Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)	<ul style="list-style-type: none"> Accord international sur les bois tropicaux, 2006 (TD/TIMBER.3/12). Organisation intergouvernementale qui œuvre pour la conservation des ressources forestières tropicales ainsi que pour la gestion, l'utilisation et le commerce durables de ces ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> Cinquante-neuvième session du Conseil international des bois tropicaux et sessions des comités associés : 13-17 novembre 2023, Pattaya (Thaïlande). Forum mondial 2023 sur le bois de source légale et durable : 21 et 22 novembre 2023, Macao (Chine).
18. Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	<ul style="list-style-type: none"> Union de membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle exécute un vaste ensemble de projets de conservation variés dans le monde entier. Elle est un organisme d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial et est accréditée auprès du Fonds vert pour le climat (FVC). 	<ul style="list-style-type: none"> Forum des dirigeants de l'UICN : 11-13 octobre 2023, Genève (Suisse). 110^e réunion du Conseil : 13-15 novembre 2023, Fontainebleau (France). 111^e réunion du Conseil : 14-16 mai 2024. Congrès mondial de la nature de l'UICN : à confirmer, 2025.

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
19. International Union of Forest Research Organizations (IUFRO)	<ul style="list-style-type: none"> Réseau non gouvernemental international de scientifiques spécialisés dans les forêts. Son objectif est de promouvoir la coopération dans le cadre des recherches scientifiques sur les forêts et leur utilisation ainsi que sur le développement durable. Il produit des connaissances scientifiques à l'intention des décideurs, des praticiens et des parties intéressées. Toutes ses activités sont fondées sur les contributions volontaires de scientifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Conférence internationale de l'IUFRO sur les petites exploitations forestières : 22-26 août 2023, Tartu (Estonie). Les paysages forestiers dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : 24-27 octobre 2023, Évora (Portugal). Colloque international de l'IUFRO sur le dépérissement du pin : 25-28 octobre 2023, Nanjing (Chine). Conférence internationale sur les cultures ligneuses à rotation courte : 13-16 mai 2024, Columbia (États-Unis d'Amérique). Conférence de l'IUFRO sur les vergers à graines : 20-25 mai 2024, Braşov (Roumanie). Vingt-sixième Congrès mondial de l'IUFRO 2024 : 23-29 juin 2024, Stockholm (Suède).
20. Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (Forest Europe)	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme paneuropéenne volontaire consacrée au dialogue politique de haut niveau et aux échanges techniques sur les forêts. Forest Europe cherche à élaborer des stratégies communes sur la protection et la gestion durable des forêts. Ce processus repose sur les conférences ministérielles, qui se tiennent tous les trois à cinq ans. <p>Chaque conférence débouche sur une déclaration politique conjointe et des résolutions sur l'élaboration de stratégies communes.</p> <p>La définition de la gestion durable des forêts établie par Forest Europe et son ensemble de critères et d'indicateurs sont considérés comme des directives en la matière à l'échelle internationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dix-septième Congrès européen sur la pédagogie forestière 2023 : 20-22 septembre 2023, Königswinter (Allemagne). Dialogues de haut niveau de Forest Europe : 9 novembre 2023. Neuvième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe : 2024.
21. One Planet Summit	<ul style="list-style-type: none"> Rassemble des hauts responsables des secteurs public et privé. Les sommets sont suivis de réunions ministérielles thématiques (le One Forest Summit, par exemple) qui visent à donner suite aux initiatives, à examiner les progrès accomplis et à soutenir les coalitions One Planet. 	<ul style="list-style-type: none"> One Planet – Polar Summit (Sommet international pour les glaciers et les pôles) : 8 novembre 2023.

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
22. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD)	<ul style="list-style-type: none"> Les engagements communs et multipartites pris dans le cadre du sommet font l'objet d'un suivi et de rapports. Les initiatives s'inscrivent dans le programme d'action relatif à la Convention sur la lutte contre la désertification et l'appel d'Hyderabad aux champions de la biodiversité. Établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/188. Elle vise à lutter contre la désertification et les conséquences de la sécheresse. Elle repose sur un engagement multilatéral en faveur de l'atténuation des effets de la dégradation des terres. 	<ul style="list-style-type: none"> Vingt et unième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention : 13-17 novembre 2023, Samarcande (Ouzbékistan). Seizième session de la Conférence des Parties à la Convention : 2-13 décembre 2024, Riyad (Arabie saoudite).
a) Initiative mondiale du G20 sur les terres	<ul style="list-style-type: none"> Initiative lancée à la réunion des ministres de l'environnement du G20, le 22 novembre 2020. Forum intergouvernemental rassemblant les principaux pays développés et en développement de la planète. L'initiative mondiale pour la réduction de la dégradation des terres et l'amélioration de la conservation des habitats terrestres vise à enrayer et inverser la dégradation des terres et à réduire de moitié la superficie des terres dégradées d'ici à 2040. 	<ul style="list-style-type: none"> Académie mondiale des artisans du changement destinée aux parlementaires : 21-25 août 2023, Bonn (Allemagne).
23. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	<ul style="list-style-type: none"> Créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2029 (XX). Plan stratégique pour 2022-2025. Principal organisme des Nations Unies chargé du développement international, ayant pour mandat d'éliminer la pauvreté et d'instaurer une gouvernance démocratique, l'état de droit et des institutions inclusives. Il mène notamment des projets en rapport avec la restauration des terres et les forêts. 	Sans objet.
24. Conseil économique et social	<ul style="list-style-type: none"> Charte des Nations Unies et diverses résolutions de l'Assemblée générale. Le Conseil économique et social est un des six organes principaux de l'Organisation des Nations Unies (et son organe 	<ul style="list-style-type: none"> Treizième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) : 2 et 3 août 2023, New York (États-Unis d'Amérique).

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
a) Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)	<p>subsidaire le plus important) : il dirige et coordonne les activités économiques, sociales, humanitaires et culturelles de l'ONU.</p> <ul style="list-style-type: none"> Résolution 2000/35 du Conseil économique et social. Forum intergouvernemental de haut niveau sur les politiques auquel participent tous les États Membres et les observateurs permanents de l'ONU. 	<ul style="list-style-type: none"> Sommet sur les objectifs de développement durable 2023 : 18 et 19 septembre 2023, New York (États-Unis d'Amérique). Groupe spécial d'experts sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts : 10-13 octobre 2023, Vienne (Autriche). Dix-neuvième session du FNUF : 6-10 mai 2024, New York (États-Unis d'Amérique).
b) Partenariat de collaboration sur les forêts	<ul style="list-style-type: none"> Créé en réponse à une demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2000/35. Arrangement informel volontaire entre 16 organisations internationales ayant des programmes consacrés aux forêts. Il vise à renforcer la contribution de tous les types de forêts et des arbres hors forêt au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, et à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts. Il appuie les travaux du FNUF et de ses pays membres, en fournissant notamment des avis scientifiques et techniques. 	Sans objet.
25. Commission économique pour l'Europe (CEE)	<ul style="list-style-type: none"> Mandat défini par le Conseil économique et social (E/ECE/778/Rev.5). Elle est l'une des cinq commissions régionales relevant du Conseil économique et social. 	<ul style="list-style-type: none"> Vingt-huitième session du Comité des politiques de l'environnement : 1^{er}-3 novembre 2023, Genève (Suisse).
a) Comité des forêts et de l'industrie forestière	<ul style="list-style-type: none"> Règlement intérieur du Comité des forêts et de l'industrie forestière. Instance de coopération et de concertation entre pays membres sur les questions relatives à la foresterie, à l'industrie forestière et aux produits forestiers. 	<ul style="list-style-type: none"> FORESTA 2023 : session commune du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO : 20-23 novembre 2023, Saint-Marin.

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
b) Groupe de travail conjoint FAO/CEE sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières	<ul style="list-style-type: none"> Mandat du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières (GE.14). Il appuie l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets concernant la gestion durable des forêts et aide les pays à surveiller et à gérer les forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> Quarante-cinquième session du Groupe de travail conjoint CEE/FAO : à confirmer.
26. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	<ul style="list-style-type: none"> Créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2997 (XXVII). Chargé de surveiller l'état de l'environnement, d'éclairer la prise de décisions au moyen d'éléments scientifiques et de coordonner les actions menées par le système des Nations Unies en réponse aux problèmes environnementaux dans le monde. 	<ul style="list-style-type: none"> Semaine mondiale de l'eau 2023 : 20-24 août 2023, Stockholm (Suède). Huitième Forum Asie-Pacifique sur l'adaptation aux changements climatiques : 30 août-1^{er} septembre 2023, Icheon (République de Corée). Des emplois verts pour l'avenir : 14 et 15 septembre 2023, Bangkok (Thaïlande). Dernières consultations intergouvernementales sur les solutions fondées sur la nature : 9-13 octobre 2023, Nairobi (Kenya). Cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure : 30 octobre-3 novembre 2023, Genève (Suisse). Sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement : 26 février-1^{er} mars 2024, Nairobi (Kenya).
a) Bureau du PNUE pour l'Europe	<ul style="list-style-type: none"> Le Bureau donne des orientations aux gouvernements nationaux de la région paneuropéenne. Il héberge les secrétariats de la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne (Convention de Téhéran) et de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates. 	
b) GRID-Genève	<ul style="list-style-type: none"> La Base de données sur les ressources mondiales (GRID) – Genève est un partenariat entre le PNUE, l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Université de Genève. Il s'agit d'un des principaux centres du PNUE pour la gestion de données et d'informations intéressant les activités relatives aux forêts sous l'angle de la surveillance et de l'observation de la Terre. 	Sans objet.
27. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	<ul style="list-style-type: none"> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/INFORMAL/84). Traité international sur l'environnement visant à lutter contre les changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 28) : 30 novembre-12 décembre 2023, Doubaï (Émirats arabes unis).

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
a) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	<ul style="list-style-type: none"> La Convention prévoit des travaux continus de recherche scientifique, des réunions périodiques, des négociations et la conclusion d'accords sur les politiques à mener pour permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement aux changements climatiques. Créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/53. Il présente des évaluations périodiques des fondements scientifiques des changements climatiques, des conséquences de ces changements et des menaces futures, et les solutions envisageables en matière d'adaptation et d'atténuation. 	<ul style="list-style-type: none"> Soixantième session du GIEC : à confirmer.
b) Fonds vert pour le climat (FVC)	<ul style="list-style-type: none"> Fonds créé dans le cadre de la CCNUCC en tant qu'entité fonctionnelle du Mécanisme financier pour aider les pays en développement à prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation pour lutter contre les changements climatiques. Il investit dans quatre domaines de transition : le cadre bâti ; l'énergie et l'industrie ; la sécurité humaine, les moyens de subsistance et le bien-être ; l'utilisation des terres, les forêts et les écosystèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue régional de programmation du Fonds vert pour le climat avec l'Asie et le Pacifique : 7-11 août 2023, Songdo (République de Corée). Conférence de haut niveau pour les annonces de contributions à la deuxième reconstitution des fonds du FVC : 5 octobre 2023, Bonn (Allemagne).
c) Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+)	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif volontaire d'atténuation des changements climatiques créé dans le cadre de la CCNUCC. Il oriente les activités qui, dans le secteur forestier, réduisent les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et qui favorisent la gestion durable des forêts ainsi que le maintien et l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement. 	Sans objet.
28. Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> Institution financière internationale qui accorde des prêts et des subventions aux gouvernements de pays à revenu faible ou intermédiaire aux fins de l'exécution de projets d'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Forum de la société civile : 10-13 octobre 2023, Marrakech (Maroc). Neuvième Conférence mondiale sur la norme pour l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) : 29 octobre-2 novembre 2023, Manama (Bahreïn) et en ligne.

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
a) Fonds de partenariat pour le carbone forestier	<ul style="list-style-type: none"> Le fonds d'affectation spéciale multidonateur PROGREEN administré par la Banque mondiale soutient les efforts menés pour améliorer les moyens de subsistance tout en luttant contre le recul des forêts, l'appauvrissement de la biodiversité, la diminution de la fertilité des terres et la multiplication des risques aggravés par les changements climatiques, notamment les incendies de forêt non maîtrisés. Ce fonds administré par la Banque mondiale est un partenariat mondial réunissant gouvernements, entreprises, entités de la société civile et organisations de peuples autochtones. L'objectif est de faire reculer les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, de préserver les stocks de carbone forestier, d'encourager une gestion durable des forêts et d'augmenter les stocks de carbone forestier dans les pays en développement. Le fonds a établi un cadre et des processus axés sur la mise en œuvre d'initiatives REDD+. 	<ul style="list-style-type: none"> Semaine du droit, de la justice et du développement 2023 – Renforcer l'impact à travers les partenariats : mobiliser le secteur privé et lui permettre d'agir en faveur du développement durable : 13-15 novembre 2023, Washington (États-Unis d'Amérique). Vingt-septième réunion du Fonds de partenariat pour le carbone forestier : à confirmer, 2024.
29. Organisation météorologique mondiale	<ul style="list-style-type: none"> Institution spécialisée des Nations Unies qui promeut la coopération internationale dans les domaines de la météorologie, du climat et de l'eau et sur d'autres questions environnementales. 	Sans objet.
a) Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS)	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité coordonne les programmes civils d'observation de la Terre à partir de l'espace au niveau international et promeut l'échange de données. 	<ul style="list-style-type: none"> Trente-septième session du CEOS : 14-17 novembre 2023, Chiang Rai (Thaïlande).

Organisation, processus, initiative	Mandat ou principaux domaines de travail	Manifestations et réunions récentes et à venir (liste non exhaustive)
b) Groupe sur l'observation de la Terre (GEO)	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat intergouvernemental visant à améliorer la disponibilité des observations de la Terre, l'accès à celles-ci et leur utilisation pour une planète durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Semaine GEO 2023 : 6-10 novembre 2023, Le Cap (Afrique du Sud). Dix-neuvième réunion plénière du Groupe sur l'observation de la Terre : 8 et 9 novembre 2023, Le Cap (Afrique du Sud). Sommet ministériel du Cap 2023 : 10 novembre, Le Cap (Afrique du Sud).
c) Initiative mondiale pour l'observation des forêts	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat pour la coordination de l'appui international à l'amélioration de la surveillance des forêts et des capacités de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre correspondantes dans les pays en développement. 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion plénière 2024 de l'Initiative mondiale pour l'observation des forêts : à confirmer.

* M = Mondial ; R = Régional.

** E = Pertinence élevée, M = Pertinence moyenne, F = Pertinence faible.

*** O = Oui, N = Non.

Annexe II

Liste non exhaustive d'autres organisations de parties prenantes

On trouvera ci-après une liste non exhaustive d'organisations de parties prenantes qui ne sont pas mentionnées à l'annexe I mais dont les travaux peuvent être considérés comme pertinents.

Accords multilatéraux relatifs à l'environnement :

- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm) ;
- Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle) ;
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (Convention de Rotterdam) ;
- Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ;
- Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) ;
- Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) ;
- Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels ;
- Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus).

Propriétaires et exploitants forestiers :

- Associations nationales de propriétaires forestiers (pour tous les États membres de l'UE) : association des propriétaires forestiers portugais, association des propriétaires forestiers du Pays basque, confédération des propriétaires forestiers espagnols, association des propriétaires de forêts municipales et privées de la République tchèque, fédération des associations de propriétaires forestiers suédois, etc. ;
- Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF) ;
- Fédération européenne des communes forestières (FECOF) ;
- Fédération centrale des producteurs agricoles et propriétaires forestiers ;
- Organisation européenne des propriétaires terriens ;
- Réseau européen des entrepreneurs forestiers (ENFE) ;
- Union des sylviculteurs du sud de l'Europe (USSE) ;
- Young People in European Forests (YPEF) ;
- Nordic Family Forestry ;
- Association des forêts d'État européennes (EUSTAFOR) ;
- Union of European Foresters (UEF) ;
- Comité des organisations professionnelles agricoles et Confédération générale des coopératives agricoles (COPA-COGECA) dans l'Union européenne ;
- Fédération européenne des communes forestières (FECOF) ;

- International Family Forestry Alliance (IFFA).

Ressources forestières :

- European Forest Nursery Association (EFNA).

Commerce :

- Syndicats nationaux (dans tous les États membres de l'UE) : fédération des syndicats autrichiens, union des propriétaires forestiers privés estoniens, fédération suédoise des industries du bois, syndicat suédois des forêts et du bois, Forestry Commission Trade Unions, etc. ;
- Institut syndical européen (ETUI) ;
- Confédération européenne des syndicats (CES) ;
- Timber Trade Federation ;
- Mécanisme FLEGT – Institut européen des forêts.

Certification :

- Écolabel européen.

Normalisation :

- Organisation internationale de normalisation (ISO) ;
- Comité européen de normalisation (CEN) ;
- Organisations européennes de normalisation ;
- Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC).

Papier, pâte et emballages :

- Confédération des industries papetières européennes (CEPI) ;
- Federation of the National Associations of Pulp Sellers in Western Europe (EUROPULP) ;
- Alliance for Beverage Cartons and the Environment (ACE) ;
- European Federation for Print and Digital Communication (INTERGRAF) ;
- International Confederation of Paper and Board Converters in Europe (CITPA).

Bois, travail du bois et panneaux :

- Confédération européenne des industries du bois (CEI-BOIS) ;
- Organisation européenne des scieries (OES) ;
- Fédération européenne des panneaux à base de bois (EPF) ;
- European Pallet Association (EPAL) ;
- Fédération européenne des fabricants de palettes et emballages en bois (FEFPEB) ;
- European Wood Preservative Manufacturers Group (EWPM) ;
- Institut européen pour la préservation du bois (IEO) ;
- European Timber Trade Federation (ETTF) ;
- Confédération européenne des entrepreneurs de travaux techniques agricoles, ruraux et forestiers (CEETTAR).

Meubles :

- European Furniture Industries Confederation (EFIC) ;

- Union européenne de l'ameublement (UEA).

Construction :

- Plateforme technologique européenne de la construction (ECTP) ;
- Conseil des architectes d'Europe (ACE) ;
- Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC) ;
- Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) ;
- Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB) ;
- Timber Construction Europe.

Fibres et textiles :

- European Man-Made Fibres Association (CIRFS) ;
- EDANA (textiles non tissés et secteurs apparentés) ;
- European Apparel and Textile Confederation (EURATEX) ;
- Bio-based Industries Consortium (BIC).

Énergie :

- European Biofuels Technology Platform (EBTP) ;
- European Sustainable Biofuels Forum (ESBF) ;
- European Biomass Association (AEBIOM) ;
- European Biomass Industry Association (EUBIA) ;
- Conseil européen pour les énergies renouvelables (EREC) ;
- Association européenne des énergies renouvelables (EUREC) ;
- Forum européen pour les sources d'énergie renouvelables (EUFORES) ;
- Energy Efficient Buildings Association (E2BA) ;
- European Biogas Association (EBA).

Organisations non gouvernementales (ONG) :

- Forests and the European Union Resource Network (FERN) ;
- Birdlife ;
- European Forum on Nature Conservation and Pastoralism ;
- Friends of the Earth ;
- Greenpeace ;
- Fonds mondial pour la nature (WWF) ;
- Wild Europe ;
- ClientEarth ;
- Environmental Investigation Agency ;
- Forests Monitor ;
- Forest Peoples Programme ;
- Global Witness.

Autres :

- Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) ;

- European Bioeconomy Alliance (EUBA) ;
 - Conseil de l'Arctique : Conseil euro-arctique de la mer de Barents, Conservation de la flore et de la faune arctiques (CFFA), etc.
-